2022/7059 2 9 AOUT 2022 **DECRET N°** /PM DU portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Vu Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE:

Article 1er.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales :

INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°2: Monsieur MOHAMADOU HAMIDOU, Docteur Vétérinaire, Matricule 604 045-U, précédemment Délégué Départemental de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Rey, en remplacement de Monsieur MOUSSA BABANGONA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ISA RESIDENCY OF THE REPU

SERVICES DU PREMIER MINISTRE DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

2 9 AOUT 2022 YAOUNDE, le

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE